

## Pour une autre relation à l'art et aux populations

### Un condensé des 10 propositions d'Autre(s)pARTs

Aujourd'hui, la parole des artistes, des acteurs culturels sur les enjeux d'intérêt général du développement culturel et sur leur traduction en terme de politique publique est inaudible dans notre pays. Le plus souvent limitée à des revendications corporatistes ou financières, cette parole ne pèse d'aucun poids quant à l'institution culturelle publique. Raison de plus pour nous exprimer, en vue d'apporter notre contribution à l'élaboration d'une nouvelle, d'une autre politique culturelle, à l'expérience de nos pratiques sur le terrain.

Quarante trois années après la création du ministère de la culture, il devient urgent d'élargir notre conception de l'art pour transformer l'institution culturelle. L'ouverture d'un véritable débat démocratique sur les objectifs et les finalités de la politique culturelle nous paraît en tout cas indispensable. Autre(s)pARTs soutient une conception où la co-génération des processus artistiques par des artistes professionnels et d'autres acteurs sociaux est centrale **(1)**. Pour aller de la démocratisation de la haute culture à une véritable démocratie culturelle, Autre(s)pARTs soutient également qu'il faut remettre au centre des démarches artistiques les parcours relationnels qui renouvellent nos modes de symbolisation et de socialisation, les vécus esthétiques qui sont activés et qui restent ouverts à d'autres motivations existentielles et sociales **(2)**.

Face à la récente extension du champ artistique et culturel, Autre(s)pARTs soutient la notion générique de projet en lien avec des populations ou des territoires situés, mais aussi la nécessité d'une réelle transversalité des administrations culturelles, dont participeraient la mise en place de "correspondants administratifs chef de file" ou la création d'un organisme sur le modèle de l'ancien FIC pour prendre en charge ces projets issus du terrain **(3)**. Une meilleure clarté des décisions administratives exigerait de mieux définir les critères de sélection et d'attribution des aides publiques aux projets artistiques et culturels, la mise en place d'une instance d'appel et de médiation en cas de contestation ou de conflit, l'établissement de véritables comptabilités analytiques dans les diverses administrations, la mise en place d'un système de crédits-relais permettant de mieux faire face aux problèmes de trésorerie liés au retard de versement des aides publiques **(4)**.

De nouvelles formes d'organisation professionnelle doivent également être inventées dans le contexte contemporain. A l'idéologie ancienne du "créateur", seul maître à bord, il faut de plus en plus substituer celle d'équipe artistique, constituée d'une pluralité de compétences (dont non directement artistiques), engagée dans une démarche collective partageant un même objectif sur une période déterminée. Autre(s)pARTs soutient aussi que le champ artistique et culturel peut être le laboratoire affirmé d'un mode de formation, d'emploi et de rémunération mieux adapté à notre société d'innovation et de mobilité. A ce titre, la notion de statut unifié de salarié à employeurs intermittents et multiples doit être approfondie et mieux formalisée **(5)**. Pour réussir une nouvelle phase de décentralisation culturelle, il est

indispensable de garantir la vie des équipes porteuses de projet artistique. En particulier dans leurs relations aux Collectivités territoriales, les acteurs culturels craignent moins la censure brutale que l'usure d'un conflit larvé, les querelles administratives, les rumeurs assassines, un climat délétère qui remet en cause "la liberté de création" d'une manière beaucoup plus subtile que le conflit ouvert, affirmé. Autre(s)pARTs soutient la mise en place d'un organe médiateur le plus possible "indépendant" (qui ne soit pas juge et partie), que toute équipe pourrait saisir dès l'amorce d'un conflit ou l'annonce d'une mesure relevant "du fait du prince". Si une instance locale, après une élection, veut changer de politique, une procédure devrait être établie, sous la surveillance de cet organe médiateur, pour au moins aider au redéploiement de l'équipe concernée et d'abord sur son territoire privilégié d'intervention **(6)**.

Les espaces nécessaires à la vie artistique contemporaine ne doivent pas être des lieux de production fermés sur eux-mêmes. Les friches et nouveaux espaces-projets artistiques développent des fonctions de production, de diffusion, de formation, de relation à la population, de débat, à partir d'un projet global. Parce qu'ils sont trop peu aidés, Autre(s)pARTs soutient l'établissement, au profit de chaque équipement de ce type, d'un double seuil minimum, de frais fixes de fonctionnement et d'investissement, mais également la signature avec les équipes qui les prennent en charge de conventions d'occupation des locaux, portant sur une durée minimale de 5 ans **(7)**. Nous plaidons avec force pour que soient déterminés avec précision et adaptés à la logique de projet (et non à la logique purement administrative) les procédures, les délais d'exécution et les modes d'évaluation administratives **(8)**.

Face à l'incontournable dimension internationale du développement artistique et culturel contemporain, Autre(s)pARTs soutient qu'un jumelage, non plus formel mais concret et pratique entre équipes artistiques françaises et étrangères, devrait systématiquement figurer dans le projet structurel de chaque espace-projet artistique engagé dans une dynamique transnationale, comme dans plusieurs de leurs projets élémentaires **(9)**.

Le droit à la culture s'inscrit peu à peu dans les droits fondamentaux du citoyen européen. Ce droit n'est pas seulement un vœu formel, il doit pouvoir s'étendre à l'ensemble des citoyens et assurer enfin les promesses contenues dans le concept de démocratie culturelle. Une étape de l'action culturelle a été franchie : celle des équipements, de l'offre culturelle croissante. Face à la pression uniformisante de la mondialisation d'un côté et la régression identitaire sur les mythologies régionalistes, ethniques et religieuses de l'autre, une autre étape doit s'ouvrir, qui favorise un nouveau processus instituant, déployant d'autres relations avec la population, s'adressant à un nombre croissant de citoyens, permettant une effervescence créatrice plus partagée. Les friches culturelles, les nouvelles équipes et espaces-projets artistiques sont par leur position même les partenaires privilégiés de cette nouvelle étape **(10)**.